ANN DAOU VANAC'H

HAG AR PLAC'HIK IAOUANK.

EIL GWES.

I

Etre traon ar *Rudonou* (1), hag ann hent 'z ia da Rom,
'Zo zavet ur gouant newez, en-hi menec'h o chomm;
'Zo zavet ur gouant newez, en-hi menec'h iaouank
N' baouezont noz na de o tebauch 'r merc'hed koant.
Bars en ker ' zo 'r vinores, ' zo meurbet devodes;
Mont ' ra bep-sul d'ann ofern, war ar pemdez alies:
Mont ' ra bep-sul d'ann ofern, war ar pemdez ' wesiou,
Na da iliz Sant-Franses, da laret hi euriou.
Ha daou jakobin iaouank o vont da gomz out-hi :
— Deut ganimb, minorezik, deut ganimb-ni d'hon zi;
Deut ganimb, minorezik, deut ganimb-ni d'hon c'hambr,
D'esplikan ann taolinier, 'r misteriou ekselant..... —

II

Pa oa bet nao miz eno, hag hi laret d'ez-hi :
— 'Tro Doue! minorezik, na petra refomp-ni?
'Tro Doue, minorezik, petra a vezo gret,
Arru 'r vikel-jeneral d'ar gouant d'hor gwelet? —
Hag hi o c'houlenn kuzul. Lusufer ho c'helennas
D'hi laza, d'hi interrin en korn ann aoter-vraz.....
Ur paour en iliz lojet, a oe meurbet spontet,
Na buhez ar plac'hik 'n noz-se p'hen euz klewet.
Ar manac'h ar C'hardinal hen euz d'ez-hi laret :
— Lar d' *in manus* pa gari, out en eur m' vi lazet! —
Ha hi da c'houlenn hi graz, wit n' vije ket lazet,
'Wit ar frouez a oa gant-hi, ma vije badezet.
'Wit hi bugelik bihan ' c'houlenne badeziant,
Hag ewit-hi hi unan, nouenn ha zakramant.
Met ar manac'h-braz neuze a dies-krog 'n ur bal,
Ha ' skoas ar vinores paour d'ann douar raktal.

(1) Toutes les versions que j'ai recueillies de ce chant portent *Rudon* ou *Ruduno*, ou *Rudonou*. Faut-il y voir une altération de *Redon* ?

LES DEUX MOINES

ET LA JEUNE FILLE.

SECONDE VERSION.

I

Entre la vallée de *Rudono* et le chemin qui mène à Rome,
On a bâti un couvent neuf, où des moines demeurent;

On a bâti un couvent neuf, où demeurent de jeunes moines
Qui ne cessent, ni la nuit ni le jour, de débaucher les jolies filles.

Il y a dans la ville une mineure qui est très-dévote;
Elle va tous les dimanches à la messe, et souvent sur la semaine:

Elle va tous les dimanches à la messe, sur la semaine, quel-
A l'église de Saint-François, pour réciter ses heures. [quefois,

Et deux jeunes jacobins d'aller lui parler : [son;
— Venez avec nous, mineure, venez avec nous dans notre mai-

Venez avec nous, mineure, venez avec nous dans notre chambre,
Nous vous expliquerons les tableaux, les mystères excellents. —

II

Quand elle y eut été neuf mois, ils lui dirent :
— Mon Dieu, petite mineure, que ferons-nous?

Mon Dieu, petite mineure, que faire?
Le vicaire-général est arrivé au couvent, pour nous visiter. —

Et ils demandèrent conseil. Lucifer leur conseilla
De la tuer et de l'enterrer au coin du maître-autel.....

Un mendiant, logé dans l'église, fut saisi de frayeur,
De voir ce qui arriva cette nuit-là à la pauvre fille.

Le moine *Le Cardinal* lui dit : (1)
— Récite ton *in manus* quand tu voudras, car voici l'heure où

Et elle de demander grâce pour sa vie, [tu mourras! —
Et le baptême pour le fruit qu'elle portait.

Pour son petit enfant elle implorait le baptême,
Et pour elle-même le sacrement de l'extrême-onction.

Mais le grand moine alors saisit une pelle,
En frappa la mineure et l'étendit par terre.

(1) S'agit-il ici d'un moine nommé Le Cardinal, ou bien du grand moine, comme il est dit ailleurs, l'abbé?

Seiz taol-pal, hep-c'houitan, hen euz d'ez-hi roët,
Ar bugel, ar vinores, ho daou 'n euz ho lazet!

Neuze 'z iejont d'ar gouant, ha 'pakjont ho dillad,
Gant ann aouenn rag ar c'hlask, balamour ma oa goad.

Ann deiz-warlerc'h ar beure, pa oa strinket ann de,
Unan ann daou vanac'h-man ann or a zigorre.

Ar paour e-meaz ann iliz kerkent a zo bet et,
Ebars un hostaliri ez eo bet antreet :

— Roët d'in tamm da zibri, ha banne da eva,
Nag ewit kaout ma memoar, 'm euz kollet en noz-ma;

Me am euz gwelet laza 'n noz-man ur vinores,
Am euz aoun-braz, ma Doue, rag ma oa dougeres,

Rag ar vouez euz hi bugel, me gred, am euz klewet,
Met kaer hen euz bet krial, bepred eo bet lazet! —

Tud oa en hostaliri a zo bet sortiet
D'ober ann diskuil kerkent ha m'ho deuz bet klewet.

Ar vikel a lavare d'ar paour, p'hen interroje :
— Na taolet-ewes mad paour, petra ho pe laret!

Na taolet-ewes mad paour, petra ho pe laret,
Da zamma ma ministred brema, hep kaout sujet! —

— Leall, aotro ar vikel, mar n'am c'hredet-c'hui ket,
Gret-c'hui ur prosession, neuze 'vezo gwelet;

Gret-c'hui ur prosession, gret d'he monet en dro,
Dishenvel int ar re-all, ar goad euz ho bouto.... —

. . . . . .

Toullet a oe ann douar 'l lec'h ma oa bet laket,
M'eo kavet ar c'horf 'l lec'h hen doa ar paour laret.

M'int bet neuze kommerret ha kasset d'ar prison;
En Paris a resevjont ho c'hondaonation.

Ha ter zro d'ann iliz ho deuz renket ober,
Ewit ho finijenn, ann dut indign ha kruel.

Gwisket a oe d'ez-he peb a rochet rousinet,
Ha goude-ze ho c'horfo 'n un tanted braz dewet;

Ha goude-ze ho c'horfo 'n un tanted braz dewet,
Ewit reï skouer d'ar re-all 'n ho flaz 'vije laket.

Ar manac'h braz a lare na pa ieas bars ann tan :
— Roït d'in nerz ha kalon 'wit gallout resistan,

Ewit ma rinn pinijenn euz ma fallagries!

. . . . . .

Allas! penaos, ma memoar, biskoas n'am boa sonjet
A vijenn me d'ar maro blamour d'ur plac'h laket!

Kalz euz a verc'hed iaouank 'hallo brema laret
Am euz me kousket gant-he ha tapet ho gwerc'hted.... —

Il lui a donné sept coups de pelle, sans faillir,
Et l'enfant et la mineure, il les a tués tous les deux !

Alors ils rentrèrent dans le couvent et cachèrent leurs vête-
Par crainte de la recherche, car il y avait du sang ! [ments,

Le lendemain matin, quand le jour eut jailli,
Un des deux moines ouvrit la porte (de l'église).

Le mendiant sortit aussitôt de l'église
Et entra dans une auberge :

— Donnez-moi un morceau à manger et une goutte à boire,
Pour que je recouvre la mémoire, que j'ai perdue cette nuit :

J'ai vu tuer cette nuit une mineure,
Et je crains bien, mon Dieu, qu'elle ne fut enceinte,

Car je crois avoir entendu la voix de son enfant ;
Mais il avait beau crier, on l'a tué quand même ! —

Des gens qui étaient dans l'auberge sortirent,
Pour faire leur déclaration, dès qu'ils entendirent cela.

Le vicaire (général) disait au mendiant, en l'interrogeant :
— Prenez bien garde, mendiant, à ce que vous dites !

Prenez bien garde, mendiant, à ce que vous dites,
Et que vous ne chargiez mes ministres, sans raison ! —

— Vraiment, monsieur le vicaire, si vous ne me croyez pas,
Faites une procession, et alors on verra ;

Ordonnez une procession, faites-les défiler, [chaussures. —
Ils ne ressemblent pas aux autres, ils ont du sang sur leurs

. . . . . .

On creusa la terre à l'endroit où elle avait été mise,
Et on trouva son corps là où le mendiant avait dit.

Les deux moines ont été arrêtés alors et conduits en prison ;
C'est à Paris qu'ils reçurent leur condamnation.

Il leur a fallu faire trois fois le tour de l'église,
Pour leur pénitence, les hommes indignes et cruels !

On leur revêtit a chacun une chemise enduite de résine,
Puis leurs corps furent consumés sur un grand bûcher ;

Puis leurs corps furent consumés sur un grand bûcher,
Pour faire un exemple pour ceux qui devaient les remplacer.

Le grand moine disait, en entrant dans le feu :
— Donnez-moi force et courage pour pouvoir résister,

Et faire pénitence de ma méchanceté !

. . . . . .

Hélas ! ma mémoire, pourquoi n'avais-je jamais pensé
Que je serais condamné à mourir à cause d'une fille !

Beaucaup de jeunes filles pourront dire, à présent,
Que j'ai couché avec elles, et pris leur virginité..... —

Brema 'hallo ann ezec'h, p'eo ar manac'h dewet,
Dougenn ar c'hanvo d'ez-han, dre ma voint delivret.

Ha koulsgoude ar groage lareur 'zo dezolet
D'ar manac'h ha d'ar paillard, en heur ma oe dewet.

Finisa 'ra he vuhe gant kalz euz a ankenn,
Ha lezel bars ar bed-ma kalz bars ar binijenn.

Hag a-baoue m'eo maro, biskoas na euz klewet,
'Vell 'lare, p'oa en buhez, a teuje da brezek :

Met 'baoue ma 'z eo maro, hag et bars ann douar,
N'euz ket bet brasoc'h galloud wit 'roeur d'ar re-all !

Hogenn lezomp ar manac'h, dre ma oa ur gwall-baotr,
En keït ma oa er bed-man, hen deveuz gret he baotr.

C'hoas lavare ann indign, dre ma oa un den-fall,
N'hen defoa ket a skrupul o vont er c'hostez-all !

Kanet gant ur vatcs hostaliri, en bourk *Pleubihan*.
Ebrel, 1864.

Une autre version présente les variantes qui suivent :

— Hennont 'zo war 'r marchepi, a zouje ar golou,
He gamarad 'nn tad Olier, oa paotr ar c'hontellou. —

Kriz a vije ar galon, kriz-kaer, mar ma oelje,
Bars en iliz Sant-Franses, ur zulwez da greiz-de;

Bars en iliz Sant-Franses, ur zulwez da greiz-de,
O welet tad ar plac'hik, 'welet penaoz 'krie :

— Me a oa gret ma froses da veza dispennet,
Blamour did, minorezik, a oa d'in tamallet ;

Blamour did, minorezik, a oa d'in tamallet,
En beo pe hen maro a renkjes beza rentet ! —

Maintenant que le moine est mort, les maris pourront
Porter son deuil (s'en réjouir) parcequ'ils seront délivrés de lui.

Et pourtant les femmes sont, dit-on, désolées,
Et regrettent l'heure où fut consumé le moine, le paillard.

Il finit sa vie avec beaucoup d'angoisse,
En laissant dans ce monde beaucoup dans la pénitence.

Et depuis qu'il est mort, on n'a jamais entendu dire,
Comme il disait, quand il était en vie, qu'il soit *revenu :*

Mais depuis qu'il est mort et mis en terre,
Il n'a pas obtenu de plus grand privilége que les autres!

Mais laissons le moine, parce qu'il était un homme redouta-
Pendant qu'il a été dans ce monde, il a mené joyeuse vie! [ble!

Il disait encore, l'homme indigne, le méchant,
Qu'il n'avait aucun scrupule en allant de l'*autre côté!*

Chanté par une servante d'auberge du bourg de *Pleubihan.*
Avril 1864.

Une autre version présente les variantes qui suivent :

— Celui-là qui est sur le marchepied (à l'autel), tenait la chandelle,
Son camarade, le père Ollivier, était l'homme aux couteaux. —

Dur eut été le cœur, bien dur, de celui qui n'eut pleuré
Dans l'église de Saint-François, un dimanche, à midi;

Dans l'église de Saint-François, un dimanche, à midi,
En voyant le père de la jeune fille, en voyant comme il criait :

— Mon procès était fait, j'étais condamné à être mis en morceaux,
A cause de toi, chère mineure, de toi qu'on me reprochait ;

A cause de toi, chère mineure, de toi qu'on me reprochait,
Vive ou morte, il me fallait te retrouver! —

NOTE.

Rien n'indique que les moines de notre gwerz fussent de l'ordre du Temple. Au contraire, les mots *jacobins* et *couvent de Saint-François* reviennent souvent dans les leçons que j'ai recueillies. Dans la pièce du *Barzaz-Breiz* (page 184), la scène se serait passée auprès de Quimper, dans la commune de Penharz, je crois, au lieu où l'on voit encore quelques ruines, connues dans le pays sous le nom de *Temple des faux dieux*, et où l'on dit traditionnellement qu'exista autrefois une commanderie de l'ordre du Temple. Il n'est pas prouvé cependant que cette attribution ne soit pas erronée, et M. de Blois s'exprime clairement dans ce sens, dans le dictionnaire d'Ogée, au mot Penharz: « Ce qu'on appelle *le Temple des faux dieux*, n'est autre chose que la grande » salle du manoir de Prat-an-Roux. Cette terre a donné son nom à une » ancienne famille, ayant pour armes une croix pattée d'azur, et qui s'est » fondue dans la maison du Juch, vers la fin du XIVe siècle. Les croix pattées » ont fait croire que Prat-an-Roux avait appartenu aux Templiers. Mais il » faut remarquer que partout, ici, ces croix sont alliées avec le lion de la » maison du Juch, et l'alliance de cette maison avec l'héritière de Prat-an-» Roux est bien connue. »

Cette pièce est, à peu près, la seule de ce genre que j'aie recueillie contre les moines. J'ai cependant fait bien des recherches pour trouver une version, ne fût-ce même que des lambeaux, quelques vers seulement, de la ballade, déjà célèbre parmi les savants bretons, connue sous le nom de *Les moines de l'Ile-Verte*, et qui a été publiée dans l'*Athenæum français* (année 1854, p. 709). J'ai séjourné plusieurs jours dans le pays où l'on place la scène, j'ai interrogé les habitants de Pleubihan, de Lanmaudes, de Paimpol, de Kerity-Beauport, mais vainement; je n'ai même pas trouvé un seul vers. Et pourtant des couplets tels que ceux-ci étaient bien de nature à se graver dans la mémoire du peuple, si le chant en question avait été réellement populaire :

Ar manac'h-braz a lavare,
War lein ar skeul pa arrue :
— Mui a verc'hed am euz gwallet,
Wit n' zo aman euz ma zellet !

Mui a zakrilej am euz gret
Wit ' zo neudenn bars ma rochet,
Ha c'hoas c'houlennann ' rok merwel,
Ma kouezou gwall war Breiz-Izel. —

Le grand moine (l'abbé) disait.
En arrivant au haut de l'échelle :
— J'ai violé plus de filles
Qu'il n'y en a là à me regarder !

J'ai commis plus de sacriléges
Qu'il n'y a de fils dans ma chemise;
Et je demande encore, avant de mourir,
Que tous les fléaux tombent sur la Basse-Bretagne ! —

Mais aujourd'hui que je tiens le mot de cette énigme, et que je connais l'auteur de ce pastiche, qui est réellement réussi quoique trop empreint de la rhétorique et des sentiments modernes pour passer pour une poésie *ancienne*, après mûr examen, je ne m'étonne plus de l'insuccès complet de mes recherches. Il me revient à la mémoire que, il y a seize ou dix-sept ans, le véritable auteur de la pièce, homme de talent et de beaucoup d'imagination, me sachant occupé à rechercher les poésies populaires du pays de Tréguier, celui de nos anciens diocèses bretons où l'on chante le plus, me récitait souvent ces vers, ainsi que quelques autres, comme le refrain des *Loups de mer* (*Ar Bleizdi-mor*, voir page 72), l'apostrophe de La Fontenelle à son épée, *la vieille Ahès*, et me demandait, en souriant : — As-tu trouvé cela ? — Non, disais-je, avec quelque dépit ; mais je chercherai encore, et je trouverai. — Tu peux chercher, reprenait-il, avec une douce malice, mais tu ne trouveras pas. — J'étais dépité et presque honteux de voir que d'autres trouvaient, dans mon pays même, de si beaux chants *anciens*, relatifs aux événements les plus marquants de notre histoire nationale, tandis que moi je ne trouvais rien de pareil, ou presque rien. Et je cherchais encore, avec

plus d'ardeur, j'interrogeais les aveugles, les fileuses, les tailleurs, les sabotiers dans leurs huttes, les vieillards; je leur citais les couplets, les beaux vers que j'avais retenus à les entendre réciter à mon ami, ou pour les avoir lus dans un livre auquel j'avais voué une grande admiration, le *Barzaz-Breiz*, et tous me répondaient invariablement, et en secouant la tête d'un air de doute : « Nous » n'avons jamais entendu rien de semblable. » J'en venais alors à douter du mérite et de l'utilité de mes recherches et j'y renonçais parfois : mais j'y revenais toujours, pour mon propre plaisir, et sans aucune idée bien arrêtée de publicité, du moins dans les premiers temps. Les pauvres *gwerz* et *sónes*, trop souvent incomplets, incohérents, bizarres, naïfs, que je copiais sous la dictée de nos paysans me semblaient si pâles, si mal tournés, si rustiques, à côté des belles ballades toujours si régulières, si poétiques, si parfaites de mon ami et du *Barzaz-Breiz !* Et pourtant j'y trouvais un charme inexprimable; j'avais toujours sur moi du papier blanc et un crayon, et je ne manquais jamais une occasion de recueillir un *gwerz* ou un *sóne* que je n'avais pas encore, ou une version différant sur quelque point de celles que je possédais déjà. Aussi puis-je dire en toute sincérité que mon livre est un livre de *bonne foi*, ce qui en sera sans doute le principal mérite. Toutes les pièces qui s'y trouvent, sans exception, peuvent se recueillir encore dans le pays. Si on ne les trouve pas toujours dans les communes, et dans la bouche des personnes que j'ai indiquées (car quelques-unes sont mortes), on les trouvera certainement dans quelqu'autre commune voisine. Chez nous, nul n'emporte dans la tombe le secret d'une tradition orale ou d'un chant populaire légué par les aïeux de génération en génération, et venu avec eux, peut-être, des pays lointains où fut leur berceau. C'est là un patrimoine commun, et il est assez riche pour que chacun de nous y ait une part aussi large qu'il le peut désirer.